

Crise sanitaire Priorité aux solidarités

Vendredi 8 mai, nous apprenions par la presse que les Présidents des Départements des Pays-de-la-Loire avaient envoyé un courrier au Président de la République. Dans ce courrier, ils exprimaient notamment le souhait que les Départements retrouvent une capacité à agir dans le domaine économique. Ils remarquent par ailleurs que les Départements ne peuvent se limiter à gérer l'urgence sociale.

Le groupe auquel nous appartenons, l'Anjou en action, s'oppose totalement à ce point de vue du Président du Département de Maine-et-Loire et de ses collègues.

D'une part, **depuis 2015, le rôle et les compétences des collectivités territoriales ont été clarifiés. La Région et les intercommunalités s'occupent notamment de l'économie et il revient aux Départements la gestion des solidarités, sociales et territoriales.** Cette clarification a été rendue indispensable pour que chaque niveau de collectivité soit plus efficace dans ses interventions et dans les subventions et aides qu'il attribue. Par ailleurs, les habitants et citoyens ont besoin de s'y retrouver, de comprendre à quoi sert chaque collectivité - commune, intercommunalité, département, région – et de s'assurer qu'il n'y a pas de doublon inutile à l'heure où les moyens publics ne sont pas extensibles. Pour nous, il ne saurait être question de remettre en cause les éclaircissements qui avaient été décidés. Ce serait un non-sens. **Toute dispersion de l'action publique ne ferait qu'amener confusion et inefficacité sans traiter les problèmes de fond de notre société.**

D'autre part, **la culture, l'éducation populaire, le sport, la protection de l'environnement ou encore le logement, sont des leviers essentiels du projet social départemental.** Soutenons ces secteurs, activons la commande publique et les appels à projets. Qui pourrait nier que, par le pilotage des politiques de solidarités, notre collectivité soutient l'économie locale ?

Enfin, **la crise sanitaire révèle, s'il en était besoin, le nécessaire renfort des moyens d'action pour aider les structures et personnes en difficulté dans le domaine de la santé, du médico-social, du soutien à domicile.**

Autant de domaines où le Département a des responsabilités fortes. C'est d'abord à ce niveau que nous devons intervenir. Rappelons que le domaine social dont est responsable notre collectivité s'occupe notamment de la protection de l'enfance, du handicap, de l'insertion et des personnes âgées. Dans ce cadre, les besoins sont immenses.

Avec la crise que nous traversons, il nous faudra renforcer nos politiques de lutte contre l'isolement et la précarité, ce qui aura un coût. Il peut être intéressant d'octroyer des primes aux personnels et nous nous réjouissons que le rôle prépondérant de certains métiers pour une société plus solidaire soit reconnu. Mais les actes devront suivre. Il est, et il sera, nécessaire de mieux protéger les personnes en situation de dépendance du fait de la maladie, de leur âge ou handicap, de mieux aider les personnes en difficulté d'emploi et de garantir un avenir aux enfants confiés à la protection de l'enfance. **Pour cela, le soutien renforcé au tissu associatif et la revalorisation durable des métiers de ces secteurs sont des urgences absolues !**

C'est d'abord cela notre responsabilité d'élus départementaux.

Pour le groupe l'Anjou en action,

Jean-Luc Rotureau
Conseiller départemental du canton Angers 4

Jocelyne Martin
Conseillère départementale du canton de Doué-la-Fontaine

&
Jean-Paul Pavillon
Conseiller départemental du canton des Ponts-de-cé

L'Anjou en action
Conseil Départemental du Maine-et-Loire
anjouenaction@maine-et-loire.fr
www.lanjouenaction.fr